



REGLEMENT DE CONSULTATION (R.C.)

Objet de la consultation :

ELABORATION DU PROJET DE TERRITOIRE

DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CHAVANON COMBRAILLES ET VOLCANS



DATE ET HEURE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : LUNDI 11 JANVIER 2021 – 12H30

COMMUNAUTE DE COMMUNES CHAVANON COMBRAILLES ET VOLCANS

6, avenue du Marronnier
63380 PONTAUMUR

ARTICLE 1 : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet l'élaboration du projet de territoire de la Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans. Le projet de territoire visera notamment à conclure pour le mois de mai 2021 un contrat territorial de relance et de transition écologique avec l'Etat.

Lieu(x) d'exécution : territoire intercommunal Chavanon Combrailles et Volcans

1.3 - Décomposition en tranches et lots

La mission d'étude est décomposée en deux tranches.

1.4 - Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire. En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 - Durée de la mission - Délais d'exécution

Le délai d'exécution est fixé à 4 mois.
Planning prévisionnel mentionné au cahier des charges.

2.2 - Variantes et prestations supplémentaires ou alternatives

L'entreprise devra obligatoirement répondre sur l'offre de base.

2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 - Mode de règlement et modalités de financement

Le paiement de la fourniture est assuré par les Fonds propres de la collectivité.
Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s), seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

2.5 - Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par l'article 14 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.
Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par les articles 13 et 14 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le cahier des charges *comportant notamment le planning* ;
- Le règlement de la consultation (R.C.) ;
- Le bordereau des prix unitaires ;
- L'acte d'engagement – tranche 1 - base ;
- L'acte d'engagement – tranche 2 – option.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 11 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE 4 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

PIECES DE LA CANDIDATURE :

- ▶ **Renseignements concernant la situation propre du candidat**
 - Document relatif aux pouvoirs de la personnes habilitée à engager le candidat (extrait des statuts de la société, délibération du conseil d'administration, pouvoir habilitant une personne nommément désignée à représenter l'entreprise) ;
 - Dans le cas d'un groupement où tous les membres ne signent pas l'acte d'engagement, pouvoirs des co-traitants habilitant le mandataire à signer l'acte d'engagement ;
 - Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail ;
 - Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner
 - Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
- ▶ **Situation juridique – références requises**
 - Les formulaires DC1 et DC2 dûment complétés, datés et signés ;
- ▶ **Capacité économique et financière – références requises**
 - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux, objet du marché, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- ▶ **Références professionnelles et capacités techniques – références requises**
 - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des trois dernières années.
 - Présentation d'une liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public/privé.
 - Déclaration indiquant les moyens techniques dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de la même nature ;

- Certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques ;
- Certificats de qualifications professionnelles (la preuve de la capacité de l'opérateur économique peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelles ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat) ;
- Références similaires : présentation de références portant sur des opérations comparables indiquant notamment, l'opération, son coût, la mission réalisée et les dates de réalisation.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

PIECES DE L'OFFRE :

- **L(es) acte(s) d'engagement (A.E.)** complétés par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat, daté(s) et signé(s) ;
- **Le cahier des charges** comportant notamment le planning, à accepter sans aucune modification daté et signé ;
- **Le(s) bordereau(x) de prix unitaires** complété(s), daté(s) et signé(s) ;
- **Un mémoire méthodologique et organisationnel** expliquant notamment :
 - o L'organisation, les moyens et la méthodologie qui seront mis en œuvre pour répondre aux exigences du maître d'ouvrage, avec les références personnelles du responsable de projet proposé pour cette opération, et de son suppléant en cas d'indisponibilité.
 - o En cas de groupement, un état de répartition des tâches entre les différents membres de celui-ci ;
 - o Le C.V de la personne affectée spécifiquement à la présente mission, et le cas échéant celui de son suppléant.

ARTICLE 5 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique. Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

▶ Valeur technique (n1)	50 %
▶ Valeur financière (n2)	40 %
▶ Délais d'exécution (n3)	10 %

Total obtenu par le candidat : $(50\% \times n1) + (40\% \times n2) + (10\% \times n3)$

Une rencontre sera effectuée avec les 3 premiers candidats de la consultation le **jeudi 14 janvier 2021** de 14h à 18h.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

La collectivité se réserve le droit de négocier avec les trois premiers candidats issus du classement. La négociation pourra porter sur tout ou partie des critères de jugement des offres et sera effectuée par tout moyen de communication écrit.

Le jugement des offres et l'attribution se feront alors à partir des propositions négociées.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

La transmission des candidatures et offres sera effectuée par transmission électronique **par mail**. L'offre doit contenir les pièces définies dans le présent document et remise avant la date et l'heure limites de réception des offres à la date suivante :

DATE LIMITE DE CANDIDATURE : LUNDI 11 JANVIER 2021 – 12H30

A l'adresse mail suivante : r.perrier@ccvcommunaute.fr

ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

7.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande à :

COMMUNAUTE DE COMMUNES CHAVANON COMBRAILLES ET VOLCANS

SITE DE PONTGIBAUD – 5 rue du Frère Genestier

63230 PONTGIBAUD

Tél : 04.73.88.75.58

Personne en charge de cette opération :

Romane PERRIER, responsable du pôle Economie et Habitat

Email : r.perrier@ccvcommunaute.fr

7.2 - Voies et délais de recours

Le tribunal territorialement compétent est : Tribunal Administratif de Clermont Ferrand.

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

Voies et délais des recours dont dispose le candidat :

- Référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 du code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.
- Recours contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme.